

Procès-verbal N°4 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 11 Septembre 2025
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS
Absent(s) :	Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°3 de la réunion du Jeudi 04 Septembre 2025.

CHAMPIONNAT SENIORS – RAPPEL REGLEMENTAIRE

Indisponibilité d'installation prolongée :

- ✓ En cas d'indisponibilité prolongée d'une installation sportive déclarée le calendrier ne peut être modifié.
- ✓ Le club concerné doit dans ce cas disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition.
- ✓ **Aucune rencontre ne sera reportée ou inversée.**

CHAMPIONNAT - REPROGRAMMATION

Dépt 3 Poule C

La rencontre N°53653543 F.C BAGNOLS PONT 2 (D3) / F.C MOUSSAC 2 (D3) non jouée pour cause d'arrêté municipal le 07/09/2025 se jouera le **28/09/2025 à 15h00.**

CHAMPIONNAT - MODIFICATIONS

Dépt 3 Poule B

Suite à l'indisponibilité du terrain Maurice BOUSQUET à CORNILLON.

Suite à l'indisponibilité du terrain de repli fourni par le club de F.C. VAL DE CÈZE (Stade Hector MAISON à Pont St Esprit).

La rencontre du 21/09/2025 F.C. VAL DE CÈZE 2 (D3) / AS ST PAULET 1 (D3) est inversée. (Accord des deux clubs).

Dépt 4 Poule B

Suite au courriel de son Président, le club de Manduel demande l'engagement d'une équipe réserve. La commission émet un avis favorable.

Elle est affectée en D4 Poule B à la place de l'exempt.



La rencontre N° 53523131 F.C BAGNOLS PONT 3 (D4) / S.C MANDUEL 2 (D4) de la première journée du 07/09/2025 se jouera le **28/09/2025 à 12h00.**

COUPE LFO - MODIFICATION

Suite à l'arrêté municipal sur le stade Guy SEGONDI de Manduel,
La rencontre S.C MANDUEL 1 (D3) / F.C. LANGLADE 1 (D2) du premier tour de la Coupe Occitanie du 28/09/2025 est inversée et se jouera sur le terrain de Langlade. (Accord des deux clubs)
Néanmoins S.C MANDUEL reste le club recevant responsable de la FMI, et aura les frais des officiels à sa charge.

REUNION DE DEBUT DE SAISON

Nous invitons tous les clubs à participer à une réunion d'information de début de saison le 16 septembre à 18h30 dans les locaux du District.

Cette réunion aura pour but de vous présenter les nouveautés mises en place cette saison ainsi que les points de règlements importants afin que la saison se déroule au mieux pour tout le monde (Permanence du week-end, Licences, CSR, U16 Territoire, Financier, FMI etc...)

Pour les clubs éloignés ou ceux qui ne pourraient se rendre disponible, il sera **possible de suivre cette réunion en visioconférence.**

Votre présence est souhaitée, encore plus pour les nouveaux clubs à qui nous conseillons fortement de se rendre disponible.

Nous vous remercions de nous confirmer ou non votre présence via le formulaire ci-dessous :

<https://forms.gle/1pvik8vky7sMoWAt8>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu



La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER

